Travail.Suisse

Hopfenweg 21 PF/CP 5775 CH-3001 Bern T 031 370 21 11 info@travailsuisse.ch www.travailsuisse.ch

> DETEC Madame Doris Leuthard Conseillère fédérale Palais fédéral Berne

Courriel: climate@bafu.admin.ch

Berne, le 17 novembre 2016

Politique climatique de la Suisse post-2020 : accord de Paris sur le climat, accord avec l'Union européenne sur le couplage de deux systèmes d'échange de quotas d'émission, révision totale de la loi sur le CO2 : ouverture de la procédure de consultation.

Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur cet important projet et c'est volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Vous trouverez l'essentiel de notre prise de position dans nos réponses au questionnaire annexé. Nous vous faisons part néanmoins sous le point ci-après Considérations générales des éléments principaux de notre réponse à la consultation.

1. Considérations générales

Pour avoir notre accord, ce projet devrait encore être modifié pour répondre, primo, à certains manquements et, secundo, pour réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre en Suisse même. Le recours à des certificats étrangers pour réduire les émissions est trop important selon nous.

Nous émettons un avis favorable pour la ratification de l'Accord de Paris sur le climat mais nous constatons que le projet de loi ne répond pas entièrement à ses exigences et devra donc être modifié en conséquence.

Nous ne sommes pas opposés par principe au couplage du système d'échange de quotas d'émission avec celui de l'UE. Mais jusqu'ici, ce dernier n'a pas fait ses preuves et il faut attendre sa révision pour juger de sa pertinence. Par ailleurs, du fait du manque d'informations sur ce système, nous ne pouvons pas exprimer pour l'instant d'avis favorable à ce sujet.

Voici les principaux points pour lesquels nous demandons des ajouts ou modifications du projet:

• L'article 1 (but) de la loi sur les émissions de gaz à effet de serre a comme objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 2° C. Pour être en ligne avec l'accord de Paris, il faut modifier le but en limitant la hausse de la température terrestre nettement en dessous de 2° C et son extension à 1.5° C.

- Il faut diminuer de moitié les réductions réalisées à l'étranger et les augmenter en Suisse même dans la même proportion. Nous proposons dès lors qu'en 2030, les émissions de gaz à effet de serre soient réduites en Suisse non pas de 30 mais de 40 pourcent au minimum. Une réduction plus rapide et plus forte des émissions de gaz à effet de serre en Suisse favorisera l'innovation et le maintien de la valeur ajoutée dans notre pays, donc aussi les places de travail. De plus, une réduction particulièrement importante d'émissions à l'étranger rend plus difficilement contrôlable le respect des exigences de développement durable, notamment les aspects du travail décent. Les expériences faites jusqu'ici soulignent la qualité parfois douteuse des projets de réduction d'émissions. Les exigences fixées à ce sujet à l'Art. 6 al. 2b de la loi sont louables mais risquent fort de ne pas être respectées de façon satisfaisante sur le terrain s'il n'y a pas, parallèlement, de très importants moyens de contrôle.
- Les compensations accordées aux entreprises fortes émettrices de CO2, sous forme d'exemption de la taxe sur le CO2, ne doivent pas dépasser ce qui prévaut actuellement. Une politique d'exemption trop généreuse prive les pouvoirs publics de ressources financières nécessaires ou reporte la charge aux dépens des contribuables et au profit des entreprises. Travail. Suisse refuse d'exempter davantage les entreprises comme le demande notamment la motion du groupe libéral-radical « Pour une réduction de la charge administrative. Donner à toutes les entreprises la possibilité de se faire exempter de la taxe sur le CO2 ». Le Conseil fédéral rejette à juste titre cette motion et c'est en plus une illusion de croire que si davantage d'entreprises sont exemptées, la charge administrative sera allégée. C'est le contraire qui est vrai à moins que l'on renonce à tout contrôle de la mise en œuvre.
- En 2014, les émissions du secteur bâtiment (incluant les ménages et les services) étaient inférieures de 30% à celles de 1990, celles de l'industrie de 13 pourcent mais celles du secteur des transports supérieures de 9 pourcent. Il faudrait donc que ce secteur contribue plus aux réductions d'émissions. C'est pourquoi, les carburants devraient aussi être soumis à la taxe sur le CO2.
- A partir de 2020, il est prévu de passer d'un système d'encouragement à un système d'incitation dans la politique énergétique. Les subventions seront progressivement abandonnées et l'énergie sera bien plus taxée. Si nous sommes d'accord sur le principe de cette évolution, nous préconisons un passage plus lent d'un système à l'autre, en particulier en ne supprimant pas le programme bâtiments en 2025 mais plus tardivement et suite à une évaluation. Il faut aussi maintenir le Fonds de technologie après 2025 car il stimule l'innovation et renforce la place industrielle suisse dans les cleantechs, notamment dans le domaine climatique, ce qui est bon pour la compétitivité de la Suisse et les emplois.

2. Réponse au questionnaire

Vous trouvez, ci-joint, notre réponse au questionnaire complétant les points principaux émis dans les considérations générales.

En espérant que vous ferez bon accueil à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Adrian Wüthrich

Président

Denis Torche

Responsable du dossier Politique énergétique